



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 8 mai 1967,
à 11 h 40

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Ouverture de la session</i>	1
<i>Point 1 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Election du Président et des Vice-Présidents pour 1967</i>	1
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	2
<i>Organisation des travaux</i>	2

Président provisoire:

M. Jorge Pablo FERNANDINI (Pérou).

Président:

M. Milan KLUSÁK (Tchécoslovaquie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Autriche, Brésil, Chine, Ghana, Hongrie, Irak, Israël, Italie, Jordanie, Kenya, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, République arabe unie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation météorologique mondiale.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la quarante-deuxième session du Conseil économique et social.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président et des Vice-Présidents pour 1967

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de président du Conseil économique et social pour 1967, conformément à l'article 20 du règlement

intérieur, tel qu'il a été modifié par la résolution 1193 (XLI), en date du 20 décembre 1966, du Conseil.

3. M. SEYDOUX (France) propose la candidature de M. Milan Klusák (Tchécoslovaquie).

4. M. PARTHASARATHI (Inde), M. COSIO VILLEGAS (Mexique) et M. DIACONESCU (Roumanie) appuient cette candidature.

5. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie), qui appuie également cette candidature, souligne que l'élection de M. Klusák contribuerait à une répartition plus équitable des membres du bureau parmi les Etats Membres.

M. Klusák (Tchécoslovaquie) est élu président par acclamation.

M. Klusák prend la présidence.

6. Le PRÉSIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils lui ont fait, ainsi qu'à son pays, en l'élisant à l'unanimité. Ils ont ainsi montré qu'ils reconnaissent le rôle constructif que la Tchécoslovaquie et les autres pays socialistes de l'Europe orientale jouent, au sein de l'Organisation des Nations Unies, dans l'étude des questions économiques et sociales.

7. Aucun effort ne doit être épargné pour favoriser le progrès économique et social du monde entier et pour renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il est indispensable de trouver la solution des problèmes, même lorsqu'ils sont ardues, particulièrement lorsque règne une crise économique ou politique. La communauté internationale ne doit laisser passer aucune occasion de favoriser le développement pacifique et, conformément à la Charte des Nations Unies, elle doit avoir recours à des mécanismes internationaux pour assurer le progrès économique et social de tous les peuples. L'ordre du jour comprend beaucoup de questions très diverses auxquelles les membres du Conseil devront consacrer toute leur attention et toute leur compréhension pour que le Conseil s'acquitte avec succès de sa tâche. Pour sa part, le Président n'épargnera aucun effort à cette fin. Il ne doute pas que les membres du Conseil lui prêteront le même concours qu'au Président précédent. Il souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, ainsi qu'à ceux qui ont été réélus.

8. Il les invite à présenter des candidatures aux trois postes de vice-président et leur rappelle que, conformément à l'annexe à la résolution 1193 (XLI) du Conseil, les Vice-Présidents doivent être désignés, sur la base d'une répartition géographique équitable, parmi les groupes régionaux autres que celui auquel appartient le Président.

9. M. FERNANDINI (Pérou) propose la candidature de M. Manuel Varela (Panama) à l'un des postes de vice-président.

10. M. NAVA CARRILLO (Venezuela), M. SHAHI (Pakistan) et M. CUHRUK (Turquie) appuient cette proposition.

M. Varela (Panama) est élu vice-président par acclamation.

11. M. OWONO (Cameroun) propose la candidature de M. Maxime-Léopold Zollner (Dahomey) au deuxième poste de vice-président.

12. M. TREMBLAY (Canada) et M. LOPEZ (Philippines) appuient cette candidature.

M. Zollner (Dahomey) est élu vice-président par acclamation.

13. M. SHAHI (Pakistan), indiquant qu'il a l'accord du groupe de l'Europe occidentale, propose la candidature de M. Majid Rahnema (Iran) au troisième poste de vice-président.

14. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique), M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie), M. DIACONESCU (Roumanie) et M. VARELA (Panama) appuient cette proposition.

M. Rahnema (Iran) est élu vice-président par acclamation.

15. Le PRESIDENT rappelle que, conformément à l'article 20 du règlement intérieur, tel qu'il a été modifié par la résolution 1193 (XLI) du Conseil, chacun des Vice-Présidents doit présider l'un des comités de session et que le Conseil doit, sur la recommandation du Président, assigner la présidence de l'un de ces comités à chacun des Vice-Présidents. Après consultation, il suggère que M. Varela (Panama) préside le Comité économique, que M. Zollner (Dahomey) préside le Comité social et que M. Rahnema (Iran) préside le Comité de coordination.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/4295 et Add.1 à 3)

16. Le PRESIDENT attire l'attention des membres du Conseil sur les propositions du Secrétaire général, selon lesquelles deux nouvelles questions devraient être inscrites à l'ordre du jour (E/4295/Add.1 et 2) et l'examen du point 19 intitulé "Transfert à l'Organisation des Nations Unies des responsabilités et des biens de l'Union internationale de secours" devrait être renvoyé à la quarante-troisième session (E/4295/Add.3).

17. Si nul n'y voit d'inconvénient, il propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour ainsi que les propositions du Secrétaire général (E/4295 et Add.1 à 3).

Il en est ainsi décidé.

18. M. VIAUD (France) déclare que sa délégation ne fait pas objection aux propositions du Secrétaire général. Toutefois, il regrette que le Secrétariat n'ait pas encore pu préparer les documents relatifs au point 19, d'autant plus que la question a été soulevée pour la première fois un an auparavant. Il est indispensable, en tout cas, que les délégations reçoivent ces documents dans toutes les langues de travail un mois au moins avant l'ouverture de la quarante-troisième session afin de permettre aux

gouvernements de procéder à un examen des problèmes juridiques posés. C'est à cette condition que ceux-ci pourront être soigneusement étudiés.

19. Le PRESIDENT assure le représentant de la France que le Secrétariat prendra note de ces remarques.

Organisation des travaux (E/L.1152)

20. Le PRESIDENT souhaite proposer une modification au plan d'organisation des travaux proposé par le Secrétaire général (E/L.1152). Etant donné la nécessité d'assurer au Comité du programme et de la coordination un plus grand nombre de séances qu'on ne l'avait prévu pendant les deux premières semaines de la session, il serait souhaitable de différer l'examen en séance plénière du point 23 intitulé "Mise en œuvre des recommandations du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées". La prochaine séance plénière aurait donc lieu le mercredi 10 mai. Le mardi 9 mai, le Comité social et le Comité du programme et de la coordination pourraient tenir chacun deux séances. Quelques autres légers ajustements de l'ordre d'examen des questions pourraient être nécessaires au cours de la session pour faire place à d'autres séances du Comité du programme et de la coordination. Cependant, le Conseil pourrait envisager ces ajustements lorsque le besoin s'en fera sentir. Si nul n'y faisait objection, le Conseil pourrait approuver en général le plan d'organisation des travaux proposé dans le document E/L.1152, étant entendu que le point 23 serait examiné plus tard au cours de la session.

21. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) suggère que le Conseil examine le rapport de la Commission des droits de l'homme (point 11) au cours de la deuxième semaine de la session, et le rapport de la Commission du développement social (point 10) au cours de la troisième semaine. L'étude du rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (point 5, a) devrait être avancée à la troisième semaine de la session, à condition que cela n'entraîne pas de difficultés pour la préparation des documents.

22. M. TREMBLAY (Canada) exprime les regrets de sa délégation que le Comité du programme et de la coordination n'ait pas pu se réunir avant l'ouverture de la session. Le Comité pourrait faire œuvre utile en facilitant les travaux du Conseil. C'est pourquoi l'examen des points 5 (Application de la science et de la technique au développement), 21 (Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social), 22 (Documentation du Conseil) et 24 (Programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme et incidences budgétaires du programme) ainsi que celui du point 23 devrait être différé jusqu'à la troisième semaine de la session, afin que le Conseil puisse tirer profit des observations du Comité. En outre, il serait préférable que les points 3, c (Programme d'étude de cinq ans), 4 (Développement des transports) et 8 (Réforme agraire) soient étudiés d'abord au Comité économique, de manière que les délégations puissent les examiner en

détail avant qu'ils ne soient discutés en séance plénière.

23. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) appuie la proposition du représentant du Canada au sujet des points 3, c, 4 et 8.

24. M. LOPEZ (Philippines) déclare que sa délégation souhaiterait que les points 10 et 11 soient examinés vers le début de la session car les conclusions formulées dans les rapports pertinents sont très importantes et le Conseil devrait les étudier le plus tôt possible.

25. M. VIAUD (France) convient que les points 10 et 11 devraient être étudiés dès que possible. Cependant, si l'ordre d'examen des questions était modifié, il pourrait être difficile aux délégations de se conformer au nouveau plan car elles ont pris leurs dispo-

sitions pour la participation de leurs spécialistes aux travaux du Conseil conformément à l'organisation des travaux préparée par le Secrétariat.

26. Le PRESIDENT déclare qu'il élaborera, en consultation avec les autres membres du Bureau et avec le Secrétariat, un plan de travail révisé qui tiendra compte des suggestions formulées à la présente séance et qu'il soumettra au Conseil pour approbation.

27. Il annonce que, conformément à l'article 85 du règlement intérieur, les organisations non gouvernementales des catégories A et B qui désirent être entendues sur des points de l'ordre du jour doivent soumettre une demande écrite au Secrétariat dès que possible et dans les 48 heures au plus tard.

La séance est levée à 13 h 25.